

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des Elections et de la Réglementation Générale

ARRÊTÉ

instituant la commission d'organisation des élections au tribunal de commerce d'Amiens

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de commerce ;

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme :

Vu le décret N°2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation de membres des membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives ;

VU le décret n°2021-1046 du 06 août 2021 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture ;

VU l'ordonnance du 09 novembre 2021 de Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel d'Amiens ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

51, rue de la République 80020 AMIENS Cedex 9 pref-elections@somme.gouv.fr 03-22-97-81-18

ARRETE

Article 1: A l'occasion du renouvellement partiel du tribunal de commerce d'Amiens qui aura lieu le 1^{er} décembre 2021 et éventuellement le 14 décembre 2021, il est institué une commission chargée de vérifier la conformité des bulletins de vote adressés aux électeurs, de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats.

Article 2 : La composition de cette commission est fixée comme suit : Scrutin du 1^{er} décembre 2021 et éventuellement scrutin du 14 décembre 2021 :

Président : Monsieur Dominique LENFANTIN, président du tribunal judiciaire d'Amiens,

<u>Juge du tribunal judiciaire</u>: Monsieur Jacques VILTINGOT, premier vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens,

<u>Fonctionnaire désigné par la préfète de la Somme</u> : Monsieur Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité.

Secrétariat : M. Loïc BERNARD, greffier associé du tribunal de commerce d'Amiens.

Article 3 : La commission d'organisation des élections a son siège au tribunal d'instance d'Amiens où elle se réunira pour vérifier la conformité des bulletins de vote.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le président de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 17 NOV. 2021

Pour la préfète et par délégation, La secrétaire générale.

Myriam GARCIA